

## **1. Retour sur les objectifs 2021-2022 de la Faculté de droit**

### **a) Poursuivre le processus de renouvellement du personnel**

Au cours des dernières années, en raison de plusieurs départs à la retraite et du décès de deux professeurs permanents, la Faculté de droit assiste à un renouvellement important de son corps professoral. Ce renouvellement a été particulièrement marqué en 2021-2022 puisqu'il touche à un quart de son corps professoral. Ainsi, le professeur Jason Alcorn a été embauché en juillet dernier à titre de professeur en voie de permanence, alors que le professeur Adrien Habermacher, qui avait un statut temporaire depuis 2019, est devenu professeur en voie de permanence à l'été 2021. De même, le professeur Bruno Gélinas-Faucher, qui a été embauché à titre temporaire en décembre 2021, deviendra également professeur en voie de permanence le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

### **b) Poursuivre le processus de réforme du programme**

À la suite de l'évaluation des programmes de droit (J.D. et programmes combinés de 2<sup>e</sup> cycle), des réactions du doyen de l'époque à cette évaluation et des six (6) recommandations formulées par le Sénat académique, un comité de l'Assemblée facultaire a soumis en février dernier un rapport exhaustif visant la réforme de nos programmes, rapport qui sera étudié en profondeur lors de la prochaine Assemblée facultaire en août prochain et qui, dans le cadre d'un échéancier serré, devrait donner lieu à plusieurs modifications à nos programmes afin que ceux-ci soient pleinement adaptés à la réalité universitaire et professionnelle contemporaine.

### **c) Poursuivre les travaux de la Faculté dans un contexte pandémique**

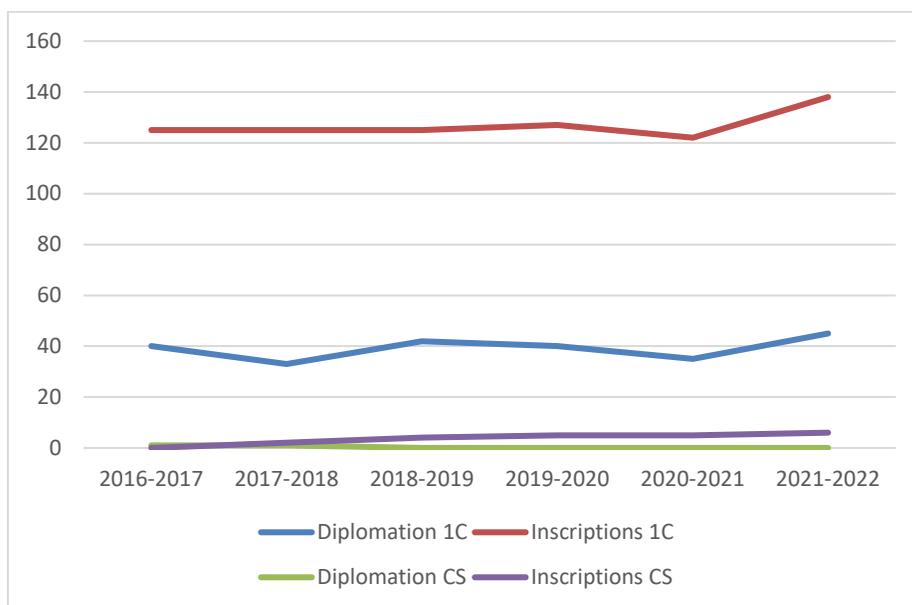
Donnant priorité à la santé tout en souhaitant permettre aux étudiantes et aux étudiants de poursuivre le cheminement de leurs études universitaires dans les meilleures circonstances possible, la Faculté de droit a offert cette année l'ensemble de ses cours en présentiel à l'exception des mois de janvier et février 2022 pendant lesquels il a fallu passer en mode virtuel, et ce, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Dans la même veine, de nombreuses activités de recherche et de services à la collectivité ont eu lieu, le tout adapté au contexte sanitaire.

## 2. La population étudiante

### 2.1 Effectif étudiant

Données de diplomation et inscriptions (source: registrariat)

Année	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Diplomation 1C	40	33	42	40	35	45
Inscriptions 1C	125	125	125	127	122	138
Diplomation CS	1	1	0	0	0	0
Inscriptions CS	0	2	4	5	5	5



En 2021-2022, 143 étudiantes et étudiants étaient inscrits aux programmes de la Faculté, soit 128 au programme de *Juris Doctor*, 3 au J.D.-M.B.A., 5 au J.D.-M.A.P., 1 en conversion, 1 au DECL et 5 au L.L.M. Ce nombre total de 143 inscriptions constitue un sommet qui n'avait pas été atteint depuis belle lurette à la Faculté et représente une augmentation de près de 13 % de nos effectifs par rapport à l'année précédente.

### 2.2 Réalisations, activités et distinctions des étudiantes et étudiants en 2021-2022

Fidèles à leurs habitudes, nos étudiantes et nos étudiants ont continué à se démarquer au cours de la dernière année. En voici quelques exemples.

#### a) Une implication sociale soutenue dans la communauté de la part de nombreux étudiants et étudiantes : le programme PRO BONO et le Prix du juge en chef Richard Wagner aux étudiantes Céleste Lee Branch et Anmoldeep Kaur

Parmi les nombreux services à la collectivité rendus par nos étudiantes et nos étudiants, signalons cette année la participation d'une vingtaine d'entre eux au programme PRO BONO, ce qui a permis d'aider une dizaine d'organismes communautaire de la région. Rappelons que ce programme permet à des étudiants et à des étudiantes en droit de faire du travail bénévole de nature juridique pour des organismes dans la communauté. La réalisation de ce programme dans la région du Grand Moncton est rendue possible grâce

à l'appui de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, le cabinet McCarthy Tétrault et WestlawNext Canada.

Par ailleurs, pour notre Faculté, les récipiendaires du Prix du juge en chef Richard Wagner 2021-2022 sont nos étudiantes Céleste Lee Branch et Anmoldeep Kaur. Lancé en 2020, ce prestigieux prix a pour principal objectif de célébrer et de reconnaître les étudiants et étudiantes bénévoles des différentes facultés de droit du réseau national qui se sont démarqués et qui incarnent les qualités recherchées : engagement et sens de l'initiative ; impact positif sur l'organisation partenaire, la communauté, les clients ou l'accès à la justice ; rôle de leadership joué auprès de leur section, de leurs collègues ou d'autres étudiant(e)s bénévoles ; et un sens de l'éthique, une intégrité et un professionnalisme supérieurs, sans oublier qu'il permet de sensibiliser le public à la crise de l'accès à la justice et à l'importance du travail pro bono et du travail qu'accomplissent nos organisations partenaires.

**b) Pascale Rioux est lauréate du prix Rosalie-Silberman-Abella**

À compter de cette année, ce prix est remis annuellement à une étudiante ou un étudiant diplômé en droit de chacune des facultés de droit du Canada. Il a été créé par la Société Royale du Canada en l'honneur de la juge Rosalie Silberman Abella, une initiatrice de changement reconnue pour ses contributions intellectuelles visionnaires et son engagement à promouvoir l'égalité et l'équité dans la société canadienne et au-delà. Durant ses études, Pascale Rioux s'est entre autres impliquée à titre de présidente de la FÉÉCUM, de représentante étudiante au Sénat académique, au comité de la condition féminine, au comité de la réconciliation avec les peuples autochtones et du réseau national d'étudiant Probono de l'Université. Signalons que, pour ses accomplissements, cette étudiante s'est également vue attribuer le titre de « Personne étudiante de sa faculté » lors du Gala du mérite Bleu et Or de l'Université de Moncton.

**c) Prix, bourses et distinctions**

Grâce à la générosité de multiples donatrices et donateurs, plusieurs étudiantes et étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Moncton ont reçu, au cours de l'année universitaire 2022-2023, diverses bourses d'études qui ont été octroyées sur le fondement de leur rendement académique, de leurs qualités de leadership ou de leur engagement communautaire, entre autres.

Des bourses de recrutement de *Patrimoine canadien* et de la *Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick* ont été offertes aux personnes suivantes :

Recrutement – Patrimoine canadien : Ayodele Ayeni; Anmoldeep Kaur; Evan Kilroy; Julien Nadon; Alexandra Pop; Zoé Rossier; Alexie Trudel.

Recrutement – Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick : Jean-Marc Brisson; Audrey Caron; Raphaël Chamberlain; Karenne Chiasson; Danick Cyr; Émilie Louise Desjardins; Isabelle Emery; Alexandre Guérette; Marie-Claude Guignard; Nadia Langis; Chloë Cindy LeBlanc; Gabrielle LeBlanc; Talia LePage; Kyle McNally; Nicholas Richard; Kristin Gabrielle Samson.

Des bourses de mérite de *Patrimoine canadien* et de la *Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick* ont été offertes aux personnes suivantes :

Mérite – Patrimoine canadien : Asangwa Asongwed; Mouchir Ayoub; Nicky Gagnon; Matthew Reid; Mila Walisser; Christina Youssef.

Mérite – Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick : Christian Babineau; Amy Desjardins; Caroline Korytko; Mathieu Manuel; Gabrielle Michaud; Yanik Morneault; Danick Poirier; Gabrielle Robichaud.

Des bourses du *Fonds de bourses de la Faculté de droit* ont été octroyées à Marc-André LeBlanc et à Pascale Rioux.

Des bourses du *Fonds de bourses Pierre-Amand-Landry (de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick)/Fonds d'accès aux études universitaires du Nouveau-Brunswick (FAÉUNB)* ont été octroyées à Anik Richardson et à Danick Cyr.

Une bourse du *Fonds de bourses Frank-McKenna* a été remise à Jean-Michel Michaud.

Des bourses du *Fonds de bourses Anne-Poirier-Basque-et-Robert-Basque/Fonds d'accès aux études universitaires du Nouveau-Brunswick (FAÉUNB)* ont été offertes à Ashley Martin et à Roxane Gallant.

Une bourse du *Fonds de bourses Stewart McKelvey/Fonds d'accès aux études universitaires du Nouveau-Brunswick (FAÉUNB)* a été remise à Kelly Gibson.

Des bourses du *Barreau du Nouveau-Brunswick* ont été octroyées à Zoé Rossier, à Jean-Michel Michaud, à Marc-André LeBlanc et à Pascale Rioux.

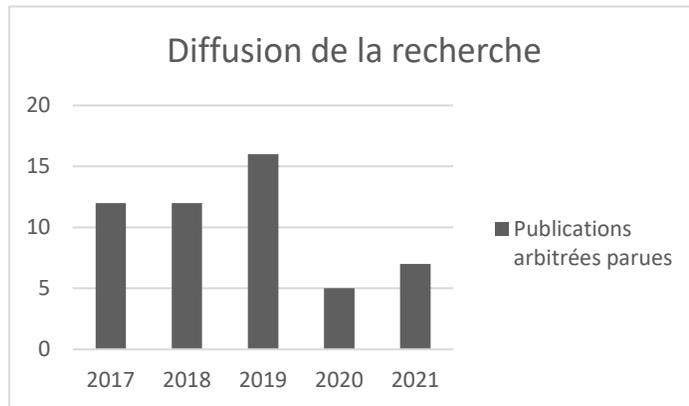
Des bourses de la *Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien* ont été offertes à Marie-Claude Guignard et à Amy Desjardins.

La Faculté de droit est très reconnaissante envers ses donatrices et donateurs de l'appui qu'ils accordent à ses étudiantes et à ses étudiants.

### 3. Le corps professoral et la recherche

Le corps professoral de notre Faculté compte une douzaine de membres, dont la plupart ont été embauchés au cours de la dernière décennie. En plus d'offrir un enseignement de qualité et de dispenser de nombreux services à la collectivité, ils et elles sont très actifs au niveau de la diffusion de la recherche. Ainsi, au-delà des données contenues dans le tableau qui accompagne ce texte eu égard aux publications arbitrées parues, il convient de souligner que les membres du corps professoral de notre Faculté ont également publié une dizaine d'autres textes et donner des conférences et présentations au pays et ailleurs dans le monde. Enfin, s'agissant du financement de la recherche, il faut

Effectif professoral régulier 2020-2021	11
Effectif professoral régulier 2021-2022	11
Variation en %	0 %
Effectif professoral temporaire 2020-21	1
Effectif professoral temporaire 2021-22	1
Variation en %	0 %
Crédits offerts par des chargées ou chargés de cours 2020-2021	33
Crédits offerts par des chargées ou chargés de cours 2021-2022	42
Variation en %	27 %



savoir que la recherche en droit n'exige pas nécessairement des coûts exorbitants compte tenu que les matériaux premiers de cette recherche sont les lois et les décisions des tribunaux qui sont accessibles gratuitement pour les membres du corps professoral. Cela dit, cela n'empêche pas la Faculté de financer cette recherche par l'entremise, entre autres, du fonds de dotation de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick qui rend accessible des dizaines de milliers à la Faculté chaque année.

### 4. Les programmes et les cours

Nombre de crédits enseignés en 2020-2021	153
Nombre de crédits enseignés en 2021-2022	162
Variation en %	5,9 %
Nombre de crédits-étudiants enseignés en 2020-2021	4 779
Nombre de crédits-étudiants enseignés en 2021-2022	5 367
Variation en %	12,3 %

#### 4.1. Évaluations de programmes complétées et suivi aux recommandations du Sénat académique relatives aux programmes évalués

Tel qu'indiqué précédemment, à la suite de l'évaluation des programmes de droit (J.D. et programmes combinés de 2<sup>e</sup> cycle), des réactions du doyen de l'époque à cette évaluation et des six (6) recommandations formulées par le Sénat académique, un comité de l'Assemblée facultaire a soumis en février dernier un rapport exhaustif visant la réforme de nos programmes, rapport qui sera étudié en profondeur lors de la prochaine Assemblée facultaire en août prochain et qui, dans le cadre d'un échéancier serré, devrait donner lieu à plusieurs modifications à nos programmes afin que ceux-ci soient pleinement adaptés à la réalité universitaire et professionnelle contemporaine.

#### **4.2. Nouveaux programmes lancés au cours de l'année**

Aucun.

#### **4.3. Réalisations et distinctions du corps professoral en 2021-2022**

Soulignons cette année que le professeur titulaire à la retraite Michel Doucet a officiellement été élevé au rang de professeur émérite lors du retour de la collation des grades en présentiel le 27 mai dernier, alors que le professeur Serge Rousselle a accédé, en octobre 2021, à l'Ordre des francophones d'Amérique.

#### **5. Autres faits saillants à la Faculté en 2021-2022**

Cette année, dans le cadre de ce rapport annuel, nous avons choisi de mettre de l'avant plusieurs nominations à la magistrature, ainsi que la réussite professionnelle de certains de nos anciennes et anciens dans une province de l'Ouest, l'Alberta,

Ainsi, d'une part, il nous paraît important de retenir comme fait saillant que plusieurs de nos diplômées et diplômés sont devenus juges à différents niveaux de cours pendant la dernière année, soit les honorables : Denise LeBlanc (Cour d'appel du Nouveau-Brunswick); Danie Roy et Danys Delaquis (Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick); Michel Bourque (Cour du Banc de la Reine de l'Alberta); Anne Richard, Sébastien Michaud et Claude Haché (Cour provinciale du Nouveau-Brunswick). De plus, l'honorable Marco R. Cloutier est devenu juge en chef de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick.

Cela dit, autre fait saillant, non seulement un de nos anciens a-t-il été nommé juge à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta (l'honorable Michel Bourque), mais trois de nos anciens et anciennes (Diana J. Richmond, Roy Klassen et Cindy Marshall) ont également été reconnus pour leur excellence professionnelle dans cette province en étant élevé au rang de conseillères et conseiller de la Reine au cours de la dernière année.

Ces diplômées et diplômés font honneur à notre Faculté et nous tenons à les féliciter pour l'excellence de leurs parcours professionnels.

Par ailleurs, force est de souligner deux nouveaux projets entrepris en ce qui a trait à l'autochonisation.

D'une part, à l'initiative de deux collègues, du financement (5 000 \$) a été obtenu du SASE pour un projet de perfectionnement pédagogique facultaire portant sur le développement des connaissances et des compétences professorales pour répondre à l'appel à l'action 28 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada selon lequel, entre autres, les facultés de droit du pays doivent : « offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme. » Dans le cadre de ce projet, des interventions d'experts et de personnes autochtones ont pu avoir lieu dans différents cours de la Faculté, sans oublier que les membres du corps professoral ont eu accès à la formation *Le Parcours : votre voyage au sein du Canada autochtone* de l'Association du barreau canadien (ABC).

D'autre part, s'agissant de cette formation, une trentaine d'étudiantes et d'étudiants y ont également eu accès, et ce, dans le cadre d'un deuxième projet financé celui-ci par le fonds de la Faculté provenant de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick. Pour reprendre le vocabulaire de l'ABC, *Le Parcours* cherche « à accroître la sensibilisation au

legs du système des pensionnats indiens », à appuyer « la formation visant à lutter contre le racisme et les préjugés » et à approfondir « les compétences en ce qu'elles ont trait à la communauté autochtone ». « Les enseignements proposés dans ce programme répondent aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui exhortaient les Canadiens et les Canadiennes à recevoir une formation dans le domaine de la « sensibilisation culturelle. » »

## 6. L'impact, les défis et les réussites engendrées par la pandémie COVID-19 en 2021-2022

Tel que mentionné précédemment, les étudiantes et les étudiants ont pu poursuivre le cheminement de leurs études universitaires dans les meilleures circonstances possible en tenant compte de la réalité sanitaire. Ainsi, la Faculté de droit a offert cette année l'ensemble de ses cours en présentiel à l'exception des mois de janvier et février 2022 pendant lesquels il a fallu passer en mode virtuel, et ce, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Dans la même veine, de nombreuses activités de recherche et de services à la collectivité ont eu lieu, le tout adapté au contexte sanitaire.

## 7. Objectifs prioritaires 2022-2023 (max 3)

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION
Faire avancer le plus possible, voire faire aboutir, la réforme des programmes de la Faculté, tout en faisant avancer, le plus possible, la réforme des règlements facultaires	Poursuite du rôle de l'Assemblée facultaire et de son comité pertinent ; mise en place d'un échéancier précis dès le mois d'août lors de l'Assemblée facultaire ; suivi rigoureux de l'échéancier
Dynamiser la Faculté et renouer les liens avec ses anciennes et anciens, et ce, dans le respect de la mission sociolinguistique de la Faculté	Mise en place de projets collectifs tout au long de l'année (par ex. : colloque sur la diversité culturelle et conférence J.-Fernand-Landry prévus en octobre, une salle-hommage de la bibliothèque de droit qui est en train d'être terminée cet été et qui sera inaugurée durant l'année, diverses activités dans le cadre du 45 <sup>e</sup> anniversaire de la Faculté et du 60 <sup>e</sup> anniversaire de l'Université qui seront organisées au printemps 2023, y compris des rencontres des anciennes et anciens, un banquet, etc)

## 8. Plan 2022-2023

### 8.1 Actions relatives au chantier « Enseignement de qualité et expérience étudiante

- a) **Encadrement des personnes étudiantes**
  - Monitorat étudiant
  
- b) **Placement des finissantes et des finissants – Emploi**
  - Préparation aux entrevues

- Journées carrière
- c) **Apprentissage expérientiel**
  - Mentorat (Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et Cour suprême de la Nouvelle-Écosse)
  - Programme de poursuite pénale
  - Société d'aide juridique étudiante
  - Programme Pro Bono
  - Compétitions de plaidoirie
- d) **Mobilité**
  - Reconnaissance de crédits obtenus dans d'autres établissements universitaires selon les termes d'ententes avec nos « contreparties/partenaires »
- e) **Formation continue du personnel enseignant**
  - Entre autres, par l'entremise du SASE

## **8.2 Actions relatives au chantier « Engagement »**

- Interventions publiques de l'Observatoire international des droits linguistiques
- Travail du Centre de traduction et de terminologie juridiques – Services à la communauté
- Interventions et travaux des membres du corps professoral sur divers sujets d'actualité

## **8.3 Actions relatives au chantier « Internationalisation »**

- Maintien et renouvellement des ententes de mobilité étudiante, avec un retour à la Faculté d'étudiantes et d'étudiants internationaux à la suite de la COVID-19
- Poursuite des travaux de l'Observatoire international des droits linguistiques

## **8.4 Actions relatives au chantier « Recherche, développement, création et innovation »**

- Poursuites des travaux de l'Observatoire international des droits linguistiques et du Centre de traduction et de terminologie juridiques
- Recherche et publications des membres du corps professoral
- Colloque - Octobre 2022
- Conférences J.-Fernand-Landry

## **8.5 Actions relatives au chantier « Gouvernance responsable et excellence organisationnelle »**

- Modernisation et mise à jour des règlements particuliers de la Faculté.

## **8.6 Actions relatives à l'autochtonisation**

- Ajout *projeté* du cours « Peuples autochtones » à la liste des cours obligatoires

- Poursuite d'activités et de formation continue du personnel enseignant (exemples : Le parcours : votre voyage au sein du Canada autochtone – ABC et communications et conférences).